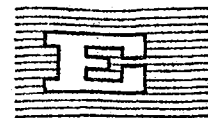
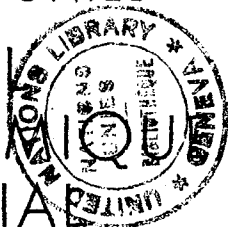


NATIONS UNIES

CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1183/Add.1  
23 janvier 1976

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-deuxième session  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME  
DANS LES TERRITOIRES OCCUPES A LA SUITE  
DU CONFLIT DU MOYEN-ORIENT

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande contenue dans la lettre du 21 janvier 1976 adressée par le représentant permanent d'Israël au Bureau des Nations Unies à Genève, le Secrétaire général a l'honneur de porter à l'attention des membres de la Commission des droits de l'homme les documents suivants :

1. A/SPC/SR.985, pages 5 à 13 contenant la déclaration du représentant d'Israël à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale (trentième session).
2. A/SPC/SR.986, pages 16 à 20 contenant la déclaration du représentant d'Israël à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale (trentième session).
3. A/SPC/SR.990, pages 9 à 11 contenant la déclaration du représentant d'Israël à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale (trentième session).
4. A/PV.2441, pages 117 à 125 contenant la déclaration du représentant d'Israël à l'Assemblée générale (trentième session).
5. A/10204-S/11809, lettre du 20 août 1975 adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies.

GE.76-1514